

La nature de votre activité va impacter les étapes de votre inscription administrative

Professionnels de santé pouvant bénéficier de la prise en charge de l'Agence Nationale du DPC (ANDPC)

Libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés
(biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)

Pour bénéficier de la participation financière de l'ANDPC, dans la limite de votre enveloppe disponible, vous devez :

ÉTAPE 1

Créer un compte personnel sur www.mondpc.fr et renseigner vos coordonnées bancaires

Les montants versés par l'Agence sont ceux calculés à la date de votre inscription (dans la limite de votre enveloppe en vigueur disponible).

→ Pour en savoir plus : consultez le guide pratique de l'ANDPC.

⚠ NB : Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.

Professionnels de santé non pris en charge par l'Agence Nationale du DPC (ANDPC)

Hospitaliers, autres salariés et autres professionnels indépendants

Vous n'êtes pas concernés par la création d'un compte personnel et l'inscription sur www.mondpc.fr

Créez votre espace personnel sur notre outil de candidature pédagogique et inscription administrative **CanditOnLine**

Les étapes de candidatures sont les suivantes :

- ✓ Créer et activer votre espace personnel sur la plateforme **CanditOnLine**
- ✓ Compléter votre dossier personnel et déposer vos pièces justificatives au format PDF
- ✓ Cliquer sur « **Mes candidatures** » puis sur « **Nouvelle candidature** »
- ✓ Sélectionner le domaine de rattachement, le type et la référence de la formation choisie
- ✓ Préciser le mode de financement
- ✓ Télécharger votre CV et votre lettre de motivation

Retrouvez toutes les précisions sur **CanditOnLine** dans la rubrique « **Infos Utiles** »

Libéraux et salariés des centres de santé conventionnés

(Biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptiste, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)

ÉTAPE 1 : Créer votre compte personnel sur le site de l'ANDPC

- 1 Créer un compte personnel sur www.mondpc.fr
- 2 Renseigner vos coordonnées bancaires

ÉTAPE 2 : Réaliser votre candidature pédagogique ainsi que votre inscription administrative sur C@nditOnLine

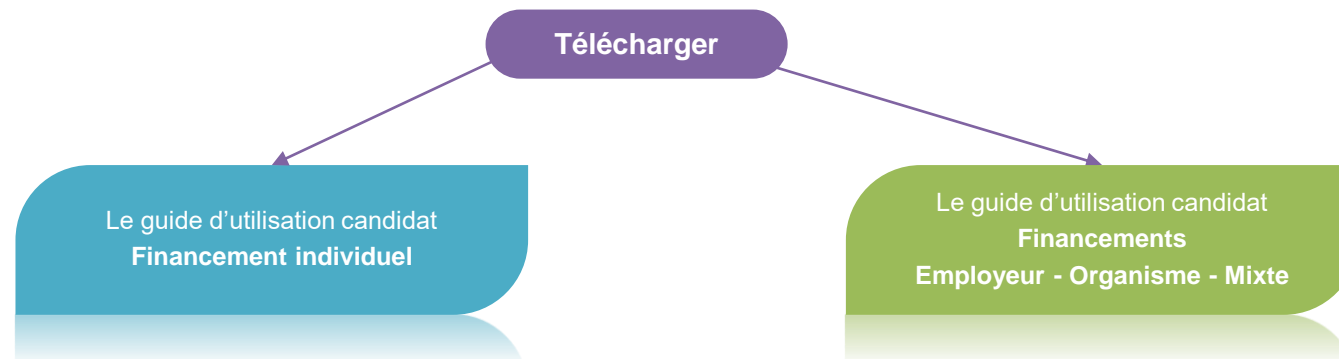
- 1 Créer et activer votre espace personnel sur la plateforme **C@nditOnLine**
- 2 Compléter votre dossier personnel et déposer vos pièces justificatives au format PDF
- 3 Cliquer sur « **Mes candidatures** » puis sur « **Nouvelle candidature** »
- 4 Sélectionner le domaine de rattachement, le type et la référence de la formation choisie
- 5 Préciser le mode de financement
- 6 Télécharger votre CV et votre lettre de motivation



POUR VOUS AIDER :

Retrouver les étapes de la candidature pédagogique dématérialisée sur C@nditOnLine : [Les étapes de la candidature pédagogique sur C@nditOnLine](#)

Consultez les guides d'utilisation de C@nditOnLine en fonction de votre financement pour vous aider tout au long de votre phase de candidature pédagogique et d'inscription administrative :



Hospitaliers, autres salariés et autres professionnels indépendants

Réaliser votre candidature pédagogique ainsi que votre inscription administrative sur **C@nditOnLine** selon les étapes suivantes :

- 1 Créer et activer votre espace personnel sur la plateforme **C@nditOnLine**
- 2 Compléter votre dossier personnel
- 3 Cliquer sur « **Mes candidatures** » puis sur « **Nouvelle candidature** »
- 4 Sélectionner le domaine de rattachement, le type et la référence de la formation choisie
- 5 Préciser le mode de financement
- 6 Télécharger votre CV et votre lettre de motivation

► **POUR VOUS AIDER :**

Retrouver les étapes de la candidature pédagogique dématérialisée sur **C@nditOnLine** : [Les étapes de la candidature pédagogique sur C@nditOnLine](#)

Consultez les guides d'utilisation de **C@nditOnLine** en fonction de votre financement pour vous aider tout au long de votre phase de candidature pédagogique et d'inscription administrative :

